



RAPPORT ANNUEL 2017

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Table des matières

Historique	3
Budget 2017	4
Réunions et représentations diverses	5
Collecte sélective	6
Tableau nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire	8
Achats et inventaire de bacs et de conteneurs	9
Collecte des arbres de Noël – Janvier 2018	10
Récupération de feuilles mortes 2017	11
Compostage domestique	13
Collecte itinérante	14
Lieu d’enfouissement technique	16
Traitement des eaux	20
Collecte des encombrants ménagers	22
Tubulure d’érablière	23
Comité de vigilance	24
Fonds et placements	25
Surplus accumulé	26
Opération de l’écocentre	27
Site internet de la Régie	28
Principales activités et réalisations en 2017	29
Certaines prévisions pour 2018	30
Personnel au 31 décembre 2017	31

Historique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2017, une population estimée à 54 994 personnes. *Source décret 1099-2016 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 28 décembre 2016.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges	32 733
Saint-Prosper	3 678
Saint-Côme-Linière	3 322
Saint-Martin	2 474
Saint-Gédéon de Beauce	2 247
Saint-Zacharie	1 644
Saint-Honoré de Shenley	1 595
Saint-Benoît-Labre	1 701
Notre-Dame-des-Pins	1 460
Sainte-Aurélie	914
Saint-Théophile	731
Saint-René	751
Saint-Simon-les-Mines	591
Saint-Évariste de Forsyth	520
Saint-Philibert	382
Lac Poulin	139
Saint-Hilaire de Dorset	100

Budget 2017:

Les prévisions budgétaires pour 2017, adoptées à la Régie le 22 septembre 2016 (Rés. #4837-16), ont été établies à 4 415 234,00 \$, en hausse de 153 234,00 \$ (3.6%) par rapport à l'année précédente (2016).

L'année financière, dont la période s'étend du 01 janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 487 160,00 \$ (voir rapport financier 2017).

Les copies du budget annuel et du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Réunions et représentations diverses :

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et deux (2) fois en assemblée spéciale.

De plus, vingt-six (27) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Ces réunions et/ou rencontres comprennent entre autres :

- Rencontre des membres du Comité Environnement de la Régie.
- Diverses rencontres concernant le projet de presse sur le site de la Régie.
- Rencontres pour l'embauche éventuel d'un directeur général et secrétaire-trésorier.
- Participation de messieurs Eric Maheux, Directeur général/secrétaire-trésorier à la Régie et Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière, sur le comité de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) piloté par la MRC Beauce-Sartigan (Rés. #4500-14 adoptée le 23 janvier 2014).

Collecte sélective :

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois/semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat, soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneurs à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

Vous trouverez à la page 8, le nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2017.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1, 2, 3, 4, 5 et 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique incluant le « wrap ».

Bref, toutes les matières indiquées dans la charte des matières recyclables publiée par Recyc-Québec.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec Inc., et ce, pour la période comprise depuis le 01 juin 2015 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement.

Au total, en 2017, cette collecte a permis de récupérer 6 635 634 kilos de matières.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 345 913,54 \$ dollars, répartis majoritairement comme suit :

Publicité	439,90 \$
Contrat	1 269 754,36 \$
Livraison des conteneurs	3 691,33 \$
Argent placé dans le « Fonds entretien conteneurs »	18 386,15 \$
Achat de bacs bleus	32 467,38 \$
Achat de conteneurs	35 476,52 \$
Autres dépenses diverses	2 887,19 \$

Municipalités, population et nombre d'unités desservies (Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud) au 31 décembre 2016

MUNICIPALITÉS desservies	*POPULATION	Nombre de bacs 360 litres	Conteneurs 2 V.C.	Conteneurs 4 V.C.	Conteneurs 6 V.C.	Conteneurs 8 V.C.	Conteneurs 9 V.C.	Roll off
Ville Saint-Georges	32 733	12 392	210	88	69	79	37	03
Notre-Dame-des-Pins	1 460	668	08	06	07	04	01	--
St-Simon-les-Mines	591	243	--	--	--	--	--	--
Saint-Prosper	3 678	1 664	21	14	06	09	05	--
Sainte-Aurélie	914	529	02	02	02	04	--	--
Saint-Zacharie	1 644	859	05	--	01	01	--	--
Saint-Côme-Linière	3 322	1 375	14	08	04	08	01	--
Saint-René	751	308	03	--	--	--	--	--
Saint-Philibert	382	179	--	--	01	--	--	--
Saint-Martin	2 474	1 142	06	03	04	13	01	--
Saint-Théophile	731	377	02	02	02	03	--	--
Saint-Gédéon de Beauce	2 247	998	32	06	02	04	01	--
Saint-Benoît-Labre	1 701	821	07	06	03	03	--	--
Saint-Honoré de Shenley	1 595	746	10	06	07	04	02	--
St-Évariste de Forsyth	520	293	05	01	01	05	--	--
St-Hilaire de Dorset	100	52	--	--	--	--	--	--
Lac Poulin	139	160	--	--	--	--	--	--
TOTAL	54 994	22 707	325	142	109	137	48	03

* Source : Gazette Officielle du Québec du 30 décembre 2015 (DÉCRET NUMÉRO 1125 -2015)

Veillez noter que le nombre de bacs et de conteneurs indiqués est en date du 31 décembre 2016.
Les conteneurs de type « Roll off » n'appartiennent pas à la Régie, mais à des entreprises privées.

Achats et inventaire de bacs et de conteneurs :

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 220 en 2017.

Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2017 s'élevait à 311.

Conteneurs :

Trente (30) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2017.

Au 31 décembre 2017, il y avait 44 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie.

La répartition est la suivante :

15	-	02 verges cubes régulier
05	-	04 verges cubes
10	-	06 verges cubes
12	-	08 verges cubes
02	-	09 verges cubes

Collecte des arbres de Noël 2017 :

Cette collecte s'est effectuée le 16 janvier 2018. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Rémi Fortin.

Onze (11) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Coût :

Il en a coûté 1 196,86 \$ net plus le salaire de notre employé, pour ramasser +/- 1.94 tm (285 sapins (estimé) x 6.81 kg en moyenne), soit un coût de revient de 616,94 \$/tm.

Municipalités qui ont participé à la collecte

Saint-Côme-Linière	+/- 65 sapins
Saint-Prosper	+/- 32 sapins
Saint-Simon-les-Mines	+/- 10 sapins
Saint-Théophile	+/- 12 sapins
Sainte-Aurélie	+/- 15 sapins
Saint-Gédéon de Beauce	+/- 33 sapins
Saint-Honoré de Shenley	+/- 7 sapins
Saint-Martin	+/- 47 sapins
Notre-Dame-des-Pins	+/- 33 sapins
Saint-Zacharie	+/- 23 sapins
Saint-Évariste	+/- 8 sapins
	+/- 285 sapins

Récupération de feuilles mortes 2017 :

Pour la dix-huitième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et ce sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 289 255 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (38 chargements environ ont été effectués par la Régie) :

St-Gédéon de Beauce:	6 585 kg
St-Évariste de Forsyth:	945 kg
St-Prosper:	16 875 kg
St-Côme-Linière:	30 465 kg
St-Zacharie:	6 585 kg
St-Honoré:	13 140 kg
Ste-Aurélie:	13 140 kg
St-Théophile:	4 695 kg
St-Martin:	26 715 kg
St-Benoit-Lâbre:	18 750 kg
	<hr/>
	137 895 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines, une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 151 360 kg. Notre-Dame-des-Pins a également identifié un lieu de dépôt dans sa municipalité et c'est un citoyen de l'endroit qui s'est occupé de vider ledit dépôt (tonnage inconnu).

Les municipalités de St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Simon-les-Mines n'ont pas participé à ce programme.

On a estimé 15 kg/sac +/- 250 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

- plus de 289.56 TM en 2017
- plus de 413.37 TM en 2016
- plus de 324.82 TM en 2015
- plus de 362.34 TM en 2014
- plus de 257.42 TM en 2013
- plus de 278.40 TM en 2012
- plus de 266.76 TM en 2011
- plus de 206.00 TM en 2010
- plus de 243.88 TM en 2009
- plus de 230.57 TM en 2008

Dans le futur, la Régie apprécierait beaucoup la collaboration des municipalités en ce qui concerne la liste des preneurs. Nous aimerions que chacune des municipalités puissent référer à la Régie des preneurs afin de minimiser les déplacements (proximité dépôts – preneurs).

Compostage domestique :

Le 16 mai 2016, une formation a été donnée à Ville Saint-Georges. Trente-six (36) personnes étaient présentes.

Durant l'année 2017, la Régie a vendu dix-sept (17) composteurs et un tirage d'un (1) composteur a été fait. Deux (02) aérateurs ont été vendus.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2017, trente et un (31) composteurs et dix-sept (17) aérateurs.

Comment procéder

Pour les municipalités qui désirent offrir une formation sur le compostage domestique en collaboration avec la Régie, la procédure est la suivante :

- Communiquer avec la Régie.
- La Régie communiquera avec le formateur afin de savoir ses disponibilités et elle défraiera les frais exigés (Rés. #3285-05).
- La municipalité doit s'engager à faire la publicité auprès de ses citoyens à l'effet qu'il est de l'intention de la municipalité d'offrir cette formation à une date donnée (une municipalité peut se jumeler avec d'autres).
- Réunir un groupe d'environ 20 personnes qui désire assister à cette formation.
- S'engager à fournir un local adéquat.

Collecte itinérante :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2017, ces collectes ont été tenues aux endroits et dates suivantes :

Ville Saint-Georges	28 et 29 mai	09 h 00 à 17 h 00
St-Prosper	04 juin	09 h 00 à 12 h 00
St-Côme-Linière	04 juin	14 h 00 à 17 h 00
St-Martin	05 juin	09 h 00 à 12 h 00
St-Honoré de Shenley	05 juin	14 h 00 à 17 h 00

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques et informatiques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs, climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau).

Selon les données recueillies lors de cette activité, ainsi qu'au cours de l'année pour certaines matières, voici certaine quantité prise en charge :

Matières dangereuses	±11 153.10 Kg	Cri Environnement Inc.
Autres matières dangereuses	± 18 893.70 Kg	Laurentides Re/Sources
Batteries d'automobiles	± 2 976.00 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Bombonnes de propane	± 2 160.90 Kg	Rapidgaz Inc.
Métaux	± 34 838.00 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Pneus	± 26 730.00 Kg	Entreprise Stéphane Nadeau
Télé, système informatique, audio	± 12 408.50 Kg	ARPE Québec
Tubes fluorescents	± 83 489 pl	Recyc Fluo
Lampes fluocompactes	± 1 858 unités	Recyc Fluo
Autres lampes	± 951unités	Recyc Fluo

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de restes de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Garage Simon Giguère, 106, chemin des Bois Francs, Ste-Aurélie
- Municipalité Notre-Dame-des-Pins, 2790, 1^{ère} Avenue
- Municipalité St-Gédéon de Beauce, 127A, 1^{ère} Avenue Sud
- Quincaillerie Royal & Gilles, 234, route 271, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., 9050, Boul. Lacroix, St-Georges
- Quincaillerie Canac, 15 700, 1^{ère} Avenue, St-Georges
- Quincaillerie André Lessard Inc., 777, 150^e Rue, St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc., 1825, 95^e Rue, St-Georges
- Coopérative Alliance, 715, 6^e Avenue Ouest, St-Georges
- Canadian Tire, 500, 107^e Rue, St-Georges
- Écocentre St-Prosper, 2775, 40^e Rue
- Écocentre de la Régie, 695, Rang St-Joseph, St-Côme-Linière

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 59 541.60 kg de matières en 2017 (source : Laurentides Re/Sources).

Informez-vous avant d'aller porter vos matières, à savoir s'ils acceptent le produit que vous avez à disposer, au besoin contactez-nous au 418 685-2230.

Textiles et jouets :

Notez que la récupération de textiles et jouets a été retirée de cette collecte itinérante en 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide œuvrant sur le territoire.

Lieu d'enfouissement technique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu pour élimination au cours de l'année 2017, 22 687.78 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21031.74 tm), ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 656.04 tm).

De ce total de 21 031.74 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance sont répartis comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
12 735.58	Ville Saint-Georges	60.55%
1 400.55	Saint-Prosper	06.66%
1 133.93	Saint-Côme-Linière	05.39%
1 047.43	Saint-Martin	04.98%
831.15	Saint-Gédéon de Beauce	03.95%

Le reste (3 883.10 tonnes métriques ou 18.47%) est réparti parmi les autres municipalités membres de la Régie.

Pour ce qui est des 1 656.04 tm transportées par un autre genre de camion, 434.23 tm/438.37 tm de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 400.85 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 300.47 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les débris de construction enfouis (247.75 tm) majoritairement du bardeau d'asphalte et des sacs d'amiante, ces matières proviennent de Ville St-Georges pour 40.64 tm, St-Zacharie pour 50.13 tm, St-Côme-Linière pour 51.95 tm, St-Martin pour 8.92 tm, Ste-Aurélie pour 5.44 tm, St-Théophile pour 12.26 tm, St-Prosper pour 13.39 tm et St-Honoré de Shenley pour 7.52 tm.

De plus, a transité par l'écocentre 687.84 tm de différentes matières transportées par soit le camion de la Régie, soit par des particuliers, soit par des entreprises.

La Régie perçoit, pour le Gouvernement du Québec, des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2017, la Régie a perçu et transmis 504 223,00 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (copie de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même, durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

- 1. Le nom du transporteur;*
- 2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;*
- 3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;*
- 4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;*
- 5. La date de leur admission.*

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation, et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85.

D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2017 a utilisé un espace de 25 325.00 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H » (le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre en date du 24 janvier 2017, est disponible sur demande).

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres cubes. Au 31 décembre 2017, un espace de plus de 427 229 mètres cubes avait été utilisé, laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 351 771 mètres cubes.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H, sur une possibilité de 16.

De ces sept (7) cellules

- 1 ½ cellules ont un recouvrement final;
- 3 ½ cellules sont remplies à +/- 100%;
- 1 cellule est remplie à +/- 50%;
- 1 cellule est remplie à 30%.

Source : Patrick Marcoux, contremaître, 03-2018

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010
Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes

Tableau A

ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION \$/M ³	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12
* 2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885,08 \$	0.00 \$
2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189,85 \$	0.00 \$
2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691,42 \$	0.00 \$
2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651,27 \$	0.00 \$
** 2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656,67 \$	410 074,29 \$
2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071,48 \$	562 145,77 \$
2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290,05 \$	703 435,82 \$
2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862,32 \$	817 298,14 \$
2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914,90 \$	871 213,04 \$
2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141,57 \$	951 354,61 \$
2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695,85 \$	1 007 050,46 \$
2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996,69 \$	1 056 047,15 \$
2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435,50 \$	1 121 482,65 \$
2015	21 400.00	379 368.04	5.57	119 198,00 \$	1 240 680,65 \$
2016	22 536.00	401 904.04	5.57	125 525,52 \$	1 366 206,17 \$
2017	25 325.00	427 229.04	5.57	141 060,25 \$	1 507 266,42 \$

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2017 un total de 6 911.88 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 55.67 tonnes métriques de « tuf », 6 856.21 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Services Matrec Inc., situé à Québec,

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143,00 \$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier.

Traitement des eaux :

La Régie Intercommunale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16 adoptée le 15 décembre 2016, un contrat d'une durée de 36 mois (janvier 2017 à décembre 2019 inclusivement), avec comme option de prolonger ledit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière, de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers, sont disponibles sur demande à la Régie Intercommunale.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaplex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaplex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traitée sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2017 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud, sur les heures normales de bureau.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

En novembre 2017 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviats et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux daté du 16 janvier 2018 réalisé par Veolia North America, est disponible sur demande à la Régie.

SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté de janvier 2018, intitulé : « *L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère* » est également disponible sur demande.

Collecte des encombrants ménagers :

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels: cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Celles non utilisables sont dirigées via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où elles seront traitées de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisées (articles en bois et/ou en métal) ou enfouies dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2017, la Régie a répondu à 4 406 demandes, une augmentation de 3% par rapport à 2016, et a ramassé 525.85 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 4 406 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 371.49 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, ampoules et tubes fluorescents etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 154.36 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce, sans transiter par l'écocentre.

Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

Tubulure d'érable :

La Régie a fait transporter à ses frais en 2017, 20.37 tonnes métriques de tubulure d'érable chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisé pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2017, il en restait environ 500 kilos à la Régie.

Comité de vigilance :

Il était prévu, à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 14 décembre 2017.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Busque, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Madame Véronique Brochu, représentant le COBARIC

Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Martin Vaillancourt, représentant le CRECA

Monsieur Alain Dumas, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Étaient absents :

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2018 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

Fonds et placements :

La Régie possède trois (3) fonds de placement distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

Le fonds compensation :

Ce fonds fut créé en mars 1999. La Régie y avait placé les argents nécessaires afin de compenser, selon certaines conditions, la municipalité de St-Côme-Linière et certains propriétaires (3), pour les effets négatifs qu'ils auraient à subir avec l'agrandissement du lieu d'enfouissement (condition 3 et 4 de l'entente conclue le 17 février 1999). Pour consulter l'entente, voir <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape133.pdf>

Compte tenu que la Régie a respecté ses engagements relativement aux compensations à être versées selon les conditions citées dans l'entente, le solde restant (11 250,72 \$) dans ce fonds a été transféré le 05 janvier 2017 dans le fonds « général d'opération » de la Régie.

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet.

À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie.

La contribution par mètre cube est calculée quant à elle, par les ingénieurs ou un actuaire. En 2017, la Régie devait placer dans la fiducie 5,57 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par Madame Geneviève Laguë, ingénieur au MDDELCC, dans une correspondance datée du 11 décembre 2015.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2017, s'élèvent à 1 507 266,42 \$ (voir tableau page 19).

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés, selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue pour 1.91 \$/mensuellement. Au 31 décembre 2017, il y avait 105 186,89 \$ d'accumulés dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte, a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2017, il y avait 956 148,18 \$ d'accumulés dans ce fonds.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2017, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, s'élevait à 1 924 333,00 \$.

De ce surplus, les montants suivants ont déjà été engagés par résolution soit :

Rés. #4632-15	BPR Infrastructure Inc.	solde	62 096,00 \$
Rés. #5074-18	Achat d'un camion	solde	±80 000,00 \$
Rés. #5075-18	Honoraire Ing. – Dossier SP-1 et SP-2	solde	18 825,00 \$
Rés. #5090-18	Aménagement du terrain	solde	±100 000,00 \$

Opération de l'écocentre :

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement, avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2017 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2016, 687.84 tonnes métriques de matières. À lui seul, le camion de la Régie a disposé de 371.07 tonnes métriques de matières à cet endroit et le résiduel (325.18 tonnes métriques) a été apporté par des citoyens et/ou entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- Métaux ferreux 127.06 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Métaux non ferreux 4.79 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Bois, gypse, etc. 274.72 TM - Services Matrec Inc.
- Électronique & Informatique 67.12 TM - Arpe Québec
- Appareils réfrigérants 12.62 TM – PureSphera
- Déchets ultimes 145.13 TM – LET de la Régie
- Contenants vides d'huile N/D KG – Phoenix Environnement
- Tubes fluorescents 83 489 PL – Recyc Fluo
- Lampes fluocompactes 1 858 UN – Recyc Fluo
- Lampes (autres) 951 UN – Recyc Fluo

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document, dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin gratuitement en communiquant chez ARPE Québec et/ou PureSphera, selon le produit.

Site internet de la Régie :

Le site internet de la Régie a reçu 10 713 visiteurs en 2017, pour 12 485 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : www.ricbs.qc.ca ou www.poucebleu.com

Principales activités et réalisations en 2017 :

- Participation active de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Beauce-Sartigan;
- Embauche de Monsieur Eric Maheux à titre de directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie;
- Achat d'un camion Ford 2017;
- Achat d'une gratte ;
- Achat d'un souffleur;
- Embauche de Monsieur Maxime Rousseau à titre de journalier affecté à l'enfouissement à la Régie;
- Embauche de Monsieur Rémi Fortin à titre de journalier affecté à l'écocentre à la Régie;
- Embauche de Monsieur Kevin Jacques à titre de journalier affecté à l'écocentre à la Régie;
- Embauche de Madame Dany Maheux à titre de secrétaire-réceptionniste à la Régie;
- Réfection du stationnement;
- Début de la construction de nouvelles cellules incluant travaux connexes (prolongement des conduites de lixiviat).

Certains projets pour 2018 :

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
- Récupération des feuilles mortes;
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Construction de nouvelles cellules, incluant travaux connexes (prolongement des conduites de lixiviat);
- Recouvrement final des cellules complétées, incluant travaux connexes (captage du biogaz);
- Aménagement de l'Écocentre (intérieur);
- Achat d'un camion pour les encombrants;
- Aménagement du terrain et location de conteneurs (Écocentre extérieur).
- Avancement du dossier PGMR, en collaboration avec la MRC.

Personnel au 31 décembre 2017 :

Le personnel de la Régie était composé de :

Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (07 mois);
Monsieur Patrick Marcoux, contremaître (01 an);
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée (20 ans);
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers (14 ans);
Madame Josée Larivière, adjointe administrative (13 ans);
Monsieur Rémi Fortin, journalier affecté à l'écocentre (07 mois);
Monsieur Maxime Rousseau, journalier affecté à l'enfouissement (08 mois);
Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (05 ans);
Madame Audrey Paquet, agente aux communications (04 ans);
Madame Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (01 mois).

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2017, ainsi que ses principales orientations pour 2018.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres du conseil d'administration, n'hésitez pas à nous contacter.

Visitez également notre site web au www.poucebleu.com ou www.ricbs.qc.ca

Éric Maheux
Directeur général et secrétaire-trésorier